



ECODÉTÉRGENT

OMNIPUR TR

Détergent moquette injection-extraction

Détergent moquette spécialement conçu pour le nettoyage en machine injection-extraction des moquettes, sièges, textiles de véhicules et bus ... Contient des agents tensioactifs et des séquestrants qui donnent un fort pouvoir nettoyant. Il est non moussant. Il s'utilise également en pré-impregnation comme pré-détachant. Il participe activement à l'élimination des acariens dans les moquettes. Laisse une odeur agréable et durable de fraîcheur. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale. Parfum d'origine naturelle.

Mode d'emploi

Passer l'aspirateur pour éliminer les poussières et autres corps étrangers.

Dosage : 2 à 5 % (eau tiède).

Une concentration plus importante ou une pré-impregnation par pulvérisation (dilution 10 %) peut être nécessaire selon l'encrassement de la moquette. Passer la machine à injection-extraction.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation ».

Conditionnements

Emballage :
carton de 4 bidons de 5L.

Données techniques

- ▶ Aspect : liquide limpide incolore
- ▶ pH 8 - 9
- ▶ Densité : 1,00 - 1,02

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Faire un essai préalable de tenue de coloris. Pour les moquettes en laine avec dossier en jute, ne pas trop mouiller et utiliser de l'eau froide.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

«Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>»

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

10-10-2022 Ind. 4 ■

